

ACTEURS

CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

DU SCOT

Dossier_PAGE 3

Le DOG en débat

Quelles règles du jeu pour bâtir un avenir partagé ?

SOLIDARITÉ

INNOVATION

ATTRACTIVITÉ

ÉQUILIBRE

VILLE NATURE

PROTECTION

DENSITÉ

SOMMAIRE

L'ÉVÉNEMENT_PAGE 2

ESPACES NATURELS
ET AGRICOLES :
LES FRUITS D'UNE
CONCERTATION RÉUSSIE

REGARDS_PAGE 2

LES MONTS D'OR :
UN ESPACE
DE NATURE PRÉSERVÉ

AUTOUR DU SCOT_PAGE 7

SITES D'INTERFACE : GIVORS / LOIRE-
SUR-RHÔNE
INTERSCOT : BILAN ET PERSPECTIVES

QUESTION DE MÉTHODE_PAGE 8

CONCERTATION : DE LA PLANIFICATION
À L'OPÉRATIONNEL

ÉVÉNEMENT

Espaces naturels et agricoles : les fruits d'une concertation réussie

Maintenir une agriculture périurbaine dynamique, protéger des espaces naturels de qualité à proximité de la ville, en impulsant des projets sur ces territoires...

C'est l'enjeu du travail engagé par le Sepal et le Département du Rhône sur la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP).

Un dispositif partenarial unique en France a été mis en place depuis 2007, avec une concertation associant élus, chambre d'agriculture, services de l'État, agriculteurs et associations de protection de la nature. Ces rencontres ont permis de fixer le cadre commun des futurs projets de PENAP et des orientations spécifiques pour chaque territoire.

Cette phase de dialogue aujourd'hui achevée, l'année 2009 sera celle de la définition des projets. Ils pourront par exemple prendre la forme d'un appui au rapprochement du producteur et du consommateur (points de vente directe), aux actions favorisant l'installation des jeunes (foncier), à des opérations de lutte contre l'érosion ou de préservation de la biodiversité (haies...).



Au total, 25 réunions ont été organisées, réunissant près de 250 personnes.

→ ÉTUDE

Perspectives d'avenir pour Saint-Exupéry

Les acteurs de l'agglomération ont une ambition forte pour l'aéroport Saint-Exupéry : en faire la porte d'entrée internationale maîtresse de la métropole lyonnaise, voire la 2nde porte d'entrée en France ; et construire sur ce territoire, un pôle économique d'envergure. Le Sepal vient de missionner le cabinet SCR Conseil pour réaliser une étude de précadrage. Objectif : définir un discours clair et des actions pertinentes pour le développement de l'aéroport lyonnais. La question foncière sera un des points clés de la réflexion.

→ PARTENARIAT



Sport, culture et territoire : le Conseil de développement fait des propositions

La collaboration entre le Conseil de développement du Grand Lyon et le Sepal se poursuit sur des sujets spécifiques.

Concernant le sport, le groupe de travail insiste sur la nécessité de mutualiser les équipements et d'assouplir leur gestion pour en diversifier les usages. Il propose également la mise en place d'un réseau dense de «voies vertes et bleues» (marche, jogging, cycles...), irriguant les différentes zones urbaines à l'échelle de la métropole, et reliant les zones vertes et de loisirs aux principaux lieux de pratiques sportives et nautiques. Pour la culture, le Conseil formule un certain nombre de propositions : s'appuyer sur les domaines les plus emblématiques (danse, art contemporain, métropole des «savoirs»...); mais aussi sur les petites structures qui favorisent la créativité et le développement des pratiques artistiques et concourent au maillage territorial et à la «multipolarité». Il suggère également de nouvelles avancées sur la valorisation du patrimoine industriel et urbain, la qualité de l'espace public et la culture urbaine.

REGARDS SUR LE TERRITOIRE

LES MONTS D'OR, UN ESPACE DE NATURE PRÉSERVÉ

«[...] Offrant une grande diversité de sites d'une exceptionnelle qualité paysagère et d'une grande richesse géologique, à proximité de la ville, ils constituent un patrimoine inaltérable de nature et d'espace» : c'est la présentation faite des Monts d'Or dans le Schéma directeur de 1992. Sur ce territoire, le principe

d'aménagement de l'époque est simple : il s'agit d'en «assurer la protection, la mise en valeur». La planification a effectivement permis de préserver ce site exceptionnel face à la pression urbaine. La protection des Monts d'Or, élevés au rang de «cœur vert», est à nouveau confirmée dans le projet de SCOT.



1990



2008



→ le DOG en débat

Quelles règles du jeu pour bâtir un avenir partagé ?



2009, année du débat

Le 5 avril 2007, la validation unanime du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT a doté l'agglomération lyonnaise d'une vision partagée du développement de son territoire à l'horizon 2030. Nourri par le PADD, un projet de Document d'Orientations Générales (DOG) traduit aujourd'hui ces objectifs en règles prescriptives.

J'ai souhaité que ce document constitue, pour les documents sectoriels et notamment les futurs PLU, un cadre facile à comprendre, qui énonce clairement les objectifs et les orientations de l'agglomération pour les vingt ans à venir, soit des règles du jeu claires et souples conjuguant multipolarité et préservation des espaces naturels et agricoles, avec plus de mixité, de densité et de qualité urbaine.

J'ai souhaité que le DOG s'inscrive dans une perspective et dans un projet métropolitain restant à construire, et qui soit, sinon partagé, du moins débattu avec les Scot voisins, dans le cadre d'une gouvernance que je souhaite renouvelée et renforcée.

J'ai souhaité que le DOG soit largement partagé et approprié, au-delà des collectivités qui l'ont élaboré, pour intéresser les acteurs de l'agglomération, qui contribueront dans leurs politiques et leurs projets à sa mise en œuvre effective.

Pour cela, j'invite chacun à se saisir de ce document en vue d'aboutir au meilleur compromis entre le souhaitable pour l'agglomération et le possible pour nos collectivités.

Notre ambition de faire de l'agglomération lyonnaise un modèle de ville attractive, compétitive et solidaire justifie que nous prenions le temps du débat.

Gérard Collomb
Président du Sepal
Président du Grand Lyon
Sénateur-maire de Lyon

Nous y sommes ! Après cinq années de travail, les élus et techniciens du Sepal, en lien avec l'Agence d'urbanisme de Lyon et leurs nombreux partenaires, achèvent la rédaction de la dernière pièce constitutive du SCOT : le DOG (Document d'orientations générales). Au cours des premiers mois de 2009, une première version du document sera envoyée à l'ensemble des membres et partenaires du Sepal, pour une mise en débat, avant un arrêt officiel en Comité syndical mi 2009. Pour mieux comprendre les grands enjeux du document et la consultation qui s'ouvre aujourd'hui, revue de détail...

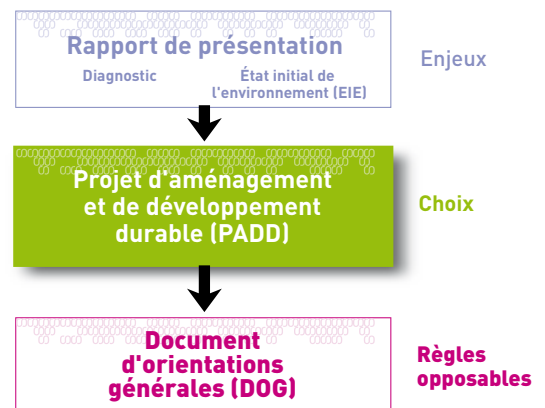
Le DOG, qu'est-ce que c'est ?

Pour rappel, un SCOT se constitue de 3 pièces : un Rapport de présentation (qui pose un diagnostic du territoire), un PADD (qui fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement pour les 20 prochaines années) et un DOG, qui rassemble les prescriptions réglementaires permettant la mise en œuvre des choix énoncés dans le PADD. Le DOG est donc le seul document opposable du SCOT. Une fois adopté, il sert de guide à l'écriture des documents sectoriels comme les PLU, les PDU, les PLH... qui doivent être rendus compatibles avec ses prescriptions.

DU SCOT AUX PLU, PDU, PLH...

Pour permettre aux collectivités membres du Sepal d'appliquer facilement le SCOT dans leurs politiques sectorielles, le DOG précise pour chaque orientation d'aménagement des recommandations, préconisations ou prescriptions à respecter.

Les 3 pièces du SCOT



Pour en savoir plus, téléchargez la fiche Repères « L'élaboration du SCOT », rubrique documentation

www.scot-agglolyon.fr

Entre le PADD et le DOG, quelles liaisons ?

Le DOG s'inscrit dans la continuité du PADD. Il le précise par des prescriptions, des préconisations ou des recommandations. Par exemple, le PADD a posé comme principe d'augmenter le nombre de logements sociaux, le DOG lui, fixe des objectifs chiffrés pour chaque territoire.

→ Le DOG est d'abord cohérent avec la logique générale développée dans le PADD, d'une organisation urbaine équilibrée et multipolaire, où chaque territoire participe dans sa mesure au projet d'aménagement dans le cadre d'une solidarité territoriale.

Cette solidarité s'exprime notamment à travers la répartition équilibrée des équipements et des investissements sur une vingtaine de polarités urbaines, en veillant :

- à une meilleure répartition du logement social à l'intérieur de l'agglomération (à travers des niveaux

d'effort adaptés à chacun des secteurs territoriaux).

- à assurer à l'ensemble des habitants une accessibilité multimodale aux équipements dans leur bassin de vie.

→ Dans la continuité du PADD, le DOG inscrit également ses orientations d'aménagement dans le cadre élargi de l'aire métropolitaine, via un « volet métropolitain » introductif : rappel de la nécessaire prise en compte par le SCOT de la DTA et des accords passés entre les élus de l'inter-Scot.

→ Le DOG reprend dans sa présentation la structure du PADD :

Partie 1 - Un développement urbain ambitieux, équilibré et durable fondé sur les 3 choix fondateurs

(le développement démographique et économique, l'environnement comme moteur, la solidarité).

PARTIE 2 - Trois systèmes au service du développement urbain
(réseau fer / réseau vert / réseau bleu)

PARTIE 3 - Une traduction territoriale précisant les conditions de développement et de protection propres aux différents territoires (Nord, Sud, Est, Ouest, Centre).



Quels grands principes d'aménagement ?

Pour rendre compatibles les choix d'aménagement portés par le PADD (développement, environnement et solidarité), le DOG s'organise autour de plusieurs grands principes. Des fondements qui guident l'ensemble des orientations d'aménagement du document et qui se déclineront sur chaque territoire.

L'équilibre Ville - Nature : l'équation fondatrice

Le SCOT en fait un point central : la traditionnelle opposition Ville - Nature n'a plus lieu d'être ; c'est désormais l'équilibre entre ces 2 types d'espaces qui joue un rôle décisif dans la qualité de vie de la métropole, sa richesse économique et son attractivité.

Le SCOT considère ainsi les espaces naturels, agricoles et forestiers comme des espaces « pleins », et non plus comme une réserve foncière pour les années à venir.

Les prescriptions du DOG permettront de pérenniser ces territoires face à la pression urbaine, sans pour autant « bloquer » le développement.

Le document localise en effet un territoire non urbanisable appelé « réseau vert » dont la fonction productive prioritaire devra être préservée. Il devra en outre être valorisé et relié pour assurer une continuité biologique et paysagère et une fonction récréative.

Au total, le DOG prévoit de consommer sur 40 ans, l'espace consommé par le SDAL en 20 ans ; et de réaliser sur un même espace (4000 ha), 2 fois plus de logements que pendant le SDAL.

Mixité, intensité et qualité : vers de nouvelles formes urbaines

Pour accueillir 150 000 nouveaux habitants d'ici 2030 dans l'agglomération centre, tout en limitant la consommation de foncier, il faut trouver de nouveaux moyens de faire la ville : la densité est devenue une nécessité. Elle est à la portée du territoire.

Passer de 26 à 36 logements à l'hectare en moyenne implique en effet de faire évoluer la répartition entre les formes d'habitat en attribuant dans les PLU une part plus importante à l'habitat groupé et collectif, par rapport à l'habitat individuel isolé.

Cette densité répond aussi aux besoins de disposer d'une offre de logements diversifiée pour les différentes catégories sociales, tranches d'âges, tailles de famille, auxquels le modèle de la maison individuelle ne répond que partiellement.

Le DOG préconise ainsi de nouvelles formes urbaines adaptées aux aspirations individuelles (espaces extérieurs privés...), avec des exigences environnementales renforcées, des espaces publics de qualité, et des équipements et services à proximité.

La localisation de l'urbanisation a enfin son importance. Il est prévu qu'elle se réalise en priorité sous forme de renouvellement dans les polarités et les sites de projet, bien desservis par les transports en commun.

Habitat individuel



Habitat groupé



Habitat collectif



Économie : conforter le rôle moteur de l'agglomération dans la métropole

Le SCOT prévoit les conditions à même de renforcer la compétitivité internationale de l'agglomération, en termes d'accessibilité internationale, d'immobilier tertiaire et de développement universitaire.

Il prévoit également de réserver le foncier nécessaire au confortement de son appareil productif et logistique.

Plus largement, le DOG affiche environ 5000 ha dédiés à l'accueil d'activités économiques, dont 1700 ha de réserves. Parallèlement, la densification des zones d'activités est prescrite, associée à une meilleure intégration dans leur environnement urbain.

Quant au commerce, le DOG prévoit qu'il se développera autour des 3 échelles du schéma multipolaire : la proximité (services de première nécessité), les bassins de vie (achats du quotidien et plus occasionnels) et l'agglomération (achats plus exceptionnels, de biens durables).



Précaution, sobriété et réduction des nuisances

Le DOG adopte le principe de précaution, d'économie et de préservation des ressources, avec notamment l'interdiction d'implanter des activités dans les secteurs de captage d'eau potable et dans les zones humides, et une diversification des sources d'approvisionnement pour les matériaux de construction.

En matière de nuisances, le DOG prévoit de limiter la vitesse sur les principaux axes routiers et de préserver des zones de calme pour une ville apaisée.

En matière d'énergie, il préconise des économies dans le domaine des transports et de l'habitat, dans la perspective du Plan Climat d'agglomération et des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

En matière de déchets, il fixe les conditions d'une gestion plus durable des déchets en liaison avec les territoires voisins.

Enfin, le renforcement des critères environnementaux dans les futurs choix d'aménagements, publics ou privés, est mis en avant.

Comment vous exprimer ?

Avant d'être adopté en Conseil syndical, le DOG sera mis en débat. Pour vous permettre de donner votre avis, différents dispositifs seront mis en place par le Sepal, pour assurer une consultation au plus près du terrain.



MÉMO

Chaque élu pourra s'exprimer sur le projet de DOG via :

- les instances de sa collectivité
- son représentant au Sepal
- les commissions territoriales du SCOT
- le site internet www.scot-agglolyon.fr

Des orientations à partager

Début février, le Comité syndical du Sepal examinera la partie thématique du DOG (parties 1 et 2) et lancera la phase de préconsultation.

Les sept collectivités adhérentes du Sepal, les personnes publiques associées (État, Région, Département, CCI, Chambre d'agriculture, Chambre de métier, SYTRAL) et les Scot voisins seront alors consultés pour avis.

Les adhérents ainsi que les partenaires du Sepal pourront faire part de leurs amendements ou contributions, jusqu'en avril. Ceux-ci seront ensuite analysés et intégrés tout ou en partie au document, avant l'arrêt officiel en Comité syndical.

À la rencontre des territoires

Afin d'engager une discussion plus poussée sur la contribution de chaque territoire au projet d'agglomération, le Sepal souhaite réunir les **commissions territoriales**.

Une à deux réunions sont envisagées au printemps sur chaque secteur - au nord, à l'est, à l'ouest et au sud - rassemblant élus et acteurs clés.

L'occasion, non pas de construire un DOG par territoire, mais de s'accorder sur les applications locales du projet commun pour l'agglomération : quelles orientations de développement sur les secteurs stratégiques, les polarités de bassin, autour des gares, ou encore sur les sites de développement ? Quel niveau de protection pour les composantes et les liaisons du réseau vert ?

Un calendrier qui s'accélère

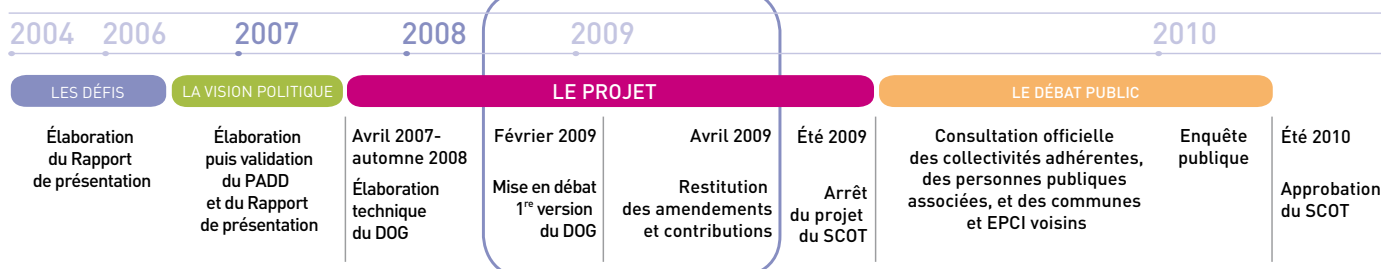
Une fois finalisé, le DOG sera associé au Rapport de présentation et au PADD pour constituer le projet de SCOT. Ce SCOT sera ensuite soumis pour arrêt au Comité syndical du Sepal, à l'horizon de l'été 2009. Ce qui ouvrira le temps du **débat public**.

Le Sepal lancera alors une phase de **consultation institutionnelle** et réglementaire auprès de ses collectivités adhérentes et des personnes publiques associées.

Elle sera suivie d'une **enquête publique** qui précédera l'adoption définitive du SCOT. Tous les habitants de l'agglomération seront alors invités à se prononcer sur le projet de territoire défini par les élus.



Rappelons que les élus du Sepal ont mis en place, dès 2004, une procédure de concertation publique qui permet d'associer la population à chaque phase clé d'élaboration du SCOT. Mise à disposition des documents officiels, site internet (avec possibilité de déposer des contributions), exposition, registres de concertation dans les collectivités membres... tout est mis en œuvre pour permettre la prise de connaissance des enjeux du SCOT par le plus grand nombre. La collaboration permanente avec le Conseil de développement du Grand Lyon permet également d'intégrer les attentes de la société civile au projet.



SITE D'INTERFACE

Une charte partenariale pour Givors/ Loire-sur-Rhône

Afin de fixer des orientations d'aménagement sur des sites stratégiques, qui ne sont pas intégralement inscrits dans le périmètre du SCOT, le Sepal se rapproche des Scot voisins. Sur le site de Givors/Loire-sur-Rhône, une réflexion partenariale pilotée avec le Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) vient ainsi d'apporter des premiers éléments de réponse. Une charte de développement sera en effet signée début 2009 entre les occupants actuels du site, EDF et CNR, les collectivités riveraines, VNF, Rhône Pluriel... Le projet de création d'un port public fluvial adossé à la zone d'activités a été retenu. Explications de Patrick Gagnaire.



PATRICK GAGNAIRE

PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

→ *Pouvez-vous nous expliquer la nature du travail partenarial engagé sur Givors Loire ?*

La fermeture de la centrale thermique EDF de Givors Loire nous a conduit à réfléchir à la restructuration de cet espace. Car les zones de ce type en rive droite du Rhône sont rares : situé à 25 km du sud de Lyon, avec un potentiel foncier de 115 hectares, Givors Loire bénéficie d'une desserte trimodale et de caractéristiques fonctionnelles qui lui confèrent un réel potentiel de développement. Pour décider de l'avenir du site et en assurer une gestion mieux concertée, nous avons choisi de réunir tous les acteurs concernés. L'objectif était clair : définir une véritable stratégie de redéploiement pour faire les bons choix aux bons endroits et aux bons moments. L'étude lancée en 2007, aboutit aujourd'hui à la signature de cette charte.

→ *Quelles sont vos conclusions ?*

Dans cette charte, les signataires affichent clairement leur volonté de développer les activités fluviales sur le site (notamment la part des échanges intermodaux) et donc de maîtriser la nature des entreprises installées. Un des principaux critères pour l'implantation de tout nouvel

AU NORD AUSSI...

Un travail partenarial se poursuit sur un autre site d'interface : le Nord Val-de-Saône. Pour confirmer la possibilité de créer une plateforme portuaire sur ce territoire, le Sepal a lancé une étude complémentaire avec VNF, le Grand Lyon, le Syndicat mixte Saône Monts d'Or, le SCOT Beaujolais et les communes concernées. Les atouts des 2 sites pressentis, Genay et Saint-Germain / Quincieux, les conditions de réalisation de ces équipements, mais aussi leur impact sur le territoire seront précisés. Premières conclusions en avril 2009.

établissement relèvera de sa capacité à utiliser plus que par le passé la multimodalité. L'ambition finale consiste à créer une véritable « écozone portuaire », avec plusieurs filières prioritaires comme l'énergie, les produits métallurgiques, les déchets industriels et le recyclage... ; le tout adossé à un port public apte à offrir un service efficace aux entreprises du site et à des clients extérieurs.

→ *Comment cela va-t-il se mettre en place ?*

Un « comité partenarial de développement » est aujourd'hui créé. Il pilotera, coordonnera et donnera les autorisations d'implantation ou de prolongation de bail aux entreprises. Il fixera également les orientations stratégiques de développement du site, en lien avec les critères et priorités définis dans la charte. Pour le choix des entreprises, ce comité sera particulièrement attentif à ce qu'elles fassent preuve d'un recours régulier à la multimodalité offerte par le site, à ce qu'elles apportent une réelle valeur ajoutée (en termes de densité d'emplois, de rendement fiscal, ou encore d'effet d'entraînement sur l'économie locale), mais aussi à ce qu'elles assurent une bonne insertion de leur activité dans l'environnement (limitation des nuisances, sécurité, économie d'énergie...).



INTER-SCOT

Bilan et perspectives pour l'inter-Scot

Le territoire vécu ne correspond pas aux découpages institutionnels ! C'est le constat fait dès 2001 par les élus de la métropole. Pour réfléchir et agir au-delà de leurs périmètres respectifs, le dispositif « inter-Scot » a été officiellement lancé en 2004.

Lieu de mutualisation des connaissances, espace de dialogue et de production d'études mutualisées, l'inter-Scot permet de coordonner les démarches de planification entre les territoires de la métropole. 4 ans après le lancement de la démarche, les Présidents et bureaux des 11 Scot membres

se réunissaient à Givors, le 20 novembre 2008. Une rencontre d'information et de dialogue nécessaire pour ces équipes décisionnelles, qui ont connu un important renouvellement suite aux élections municipales.

Les questions de la mise en œuvre des Scot, de leur suivi mutualisé et de la suite à donner au dispositif inter-Scot ont été au cœur des débats.

Tous les élus se sont déclarés prêts à poursuivre leur engagement dans le partenariat. Pour preuve, une prochaine rencontre des Présidents a été confirmée pour réfléchir à une approche concertée des nouvelles responsabilités des Scot en matière de développement commercial.

L'inter-Scot, c'est aujourd'hui
11 SCOT, soit 804 communes,
10 050 km² et 2 745 000 habitants.



Concertation : de la planification à l'opérationnel

Faciliter la mise en œuvre effective du SCOT après son adoption : c'est un enjeu essentiel pour le Sepal. Afin de s'assurer d'une bonne compréhension des orientations fixées et de leur réalisme opérationnel, le Conseil de développement du Grand Lyon a réuni le 25 janvier 2008 plus de 100 professionnels (urbanistes, architectes, paysagistes, aménageurs, promoteurs, lotisseurs, investisseurs...). Des acteurs clés pour donner corps aux prescriptions du SCOT ces prochaines années. S'ils ont largement adhéré au projet, notamment le défi énergétique et environnemental et l'exigence de mixité sociale, ceux qui « fabriquent la ville » ont néanmoins mis l'accent sur quelques problématiques essentielles à la réussite du SCOT et fait part de propositions innovantes. Extraits des points forts du débat.

Vers de nouveaux outils de gestion et d'anticipation foncière

« Il faut associer les propriétaires à une réflexion plus citoyenne sur la mise à disposition de leur foncier. Mais cela ne suffira pas s'il n'y a pas une réelle politique incitative (...). La création des établissements publics fonciers locaux (EPFL) est un outil, et il me semble que nous devons réfléchir à d'autres... » Yann Marchand [SNAL]

« Il faut se poser très clairement cette question d'avenir, évidemment à l'échelle de la métropole, car il n'y a pas d'autre gestion du foncier possible. »

Christian Devillers [ATELIER DEVILLERS ET ASSOCIÉS]

Une coopération public/privé renforcée pour plus de mixité sociale

« Nous, collectivités, opérateurs sociaux et opérateurs privés, pourrions grouper nos forces. Cela afin de faire de l'anticipation foncière et de rendre constructible dans le cadre de projets d'ensemble (...) des concepts de logements à prix abordables y compris pour la promotion privée. »

Patrice Roland [ABC HLM]



L'évolution vers un urbanisme durable

« J'entends souvent que les surcoûts environnementaux sont bien moindres en Allemagne car il y a justement des filières industrielles sur les nouvelles technologies en matières d'énergies et de bâtiments. Il y a effectivement peut-être une carte à jouer à Lyon de ce point de vue. »

Jean Frébault [CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT]

Densité et développement durable : une culture commune à créer

« L'un de nos rôles premiers est de former les élus (...) aux problèmes de densité. (...) pour nous inciter à opérer un retour à cette cohérence entre densité et bien-vivre. »

Thierry Roche [ATELIER THIERRY ROCHE ET ASSOCIÉS]

« Il faudrait réussir à mettre en place, sur Lyon, une véritable filière de formation des professionnels aux techniques du développement durable dans toute la chaîne du bâtiment. »

Alain Weber [CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS]



Un rôle moteur pour la logistique

« La logistique correspond à l'essentiel des créations d'emplois dans certaines filières (...). Il est donc primordial d'associer la question logistique à toutes les réflexions sur l'aménagement spatial et les questions de société. »

LE CHANTIER CONSULTATIF EN MARCHÉ

Une contribution sur le PADD, 2 autres sur la culture et le sport, l'organisation de 3 forums avec les jeunes, les Conseils de développement des territoires voisins et les professionnels de l'urbanisme : le Conseil de développement du Grand Lyon s'associe fortement à la réflexion sur l'avenir de l'agglomération ! Un bon moyen de faire participer la société civile (citoyens au projet du SCOT, acteurs économiques, institutionnels et associatifs). A noter qu'un 2^e forum avec les professionnels de l'urbanisme est prévu en 2009.

Téléchargez les Actes du Forum

www.scot-agglolyon.fr

LETTRE ACTEURS DU SCOT